

59^{èmes} Journées Santé- Travail



PRÉVENTION COLLECTIVE DU PUBLIC INTÉRIMAIRE
EN PARTENARIAT AVEC LE FASTT

16 octobre 2024

SOMMAIRE

- 1 Présentation de Présóa et du FASTT
- 2 Contexte, objectifs
- 3 Réalisation
- 4 Conclusion

Présentation de Présóa et du FASTT

Présoa : équipes



175 COLLABORATEURS PRÉSOA

L'équipe pluridisciplinaire de santé au travail

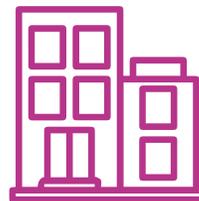
- 34** médecins du travail
- 40** secrétaires médicaux
- 3** assistantes de service social
- 4** psychologues du travail
- 33** infirmiers santé travail
- 22** préventeurs

(Ergonome, ingénieur de prévention, technicien de prévention, assistante technique de santé travail)

Présoa : entreprises adhérentes et salariés suivis



Plus de
200 000 salariés
(dont 21 400 salariés BTP)



15 034 entreprises



dont
**9 518 salariés
intérimaires**



Dont
**288 agences
d'emploi**

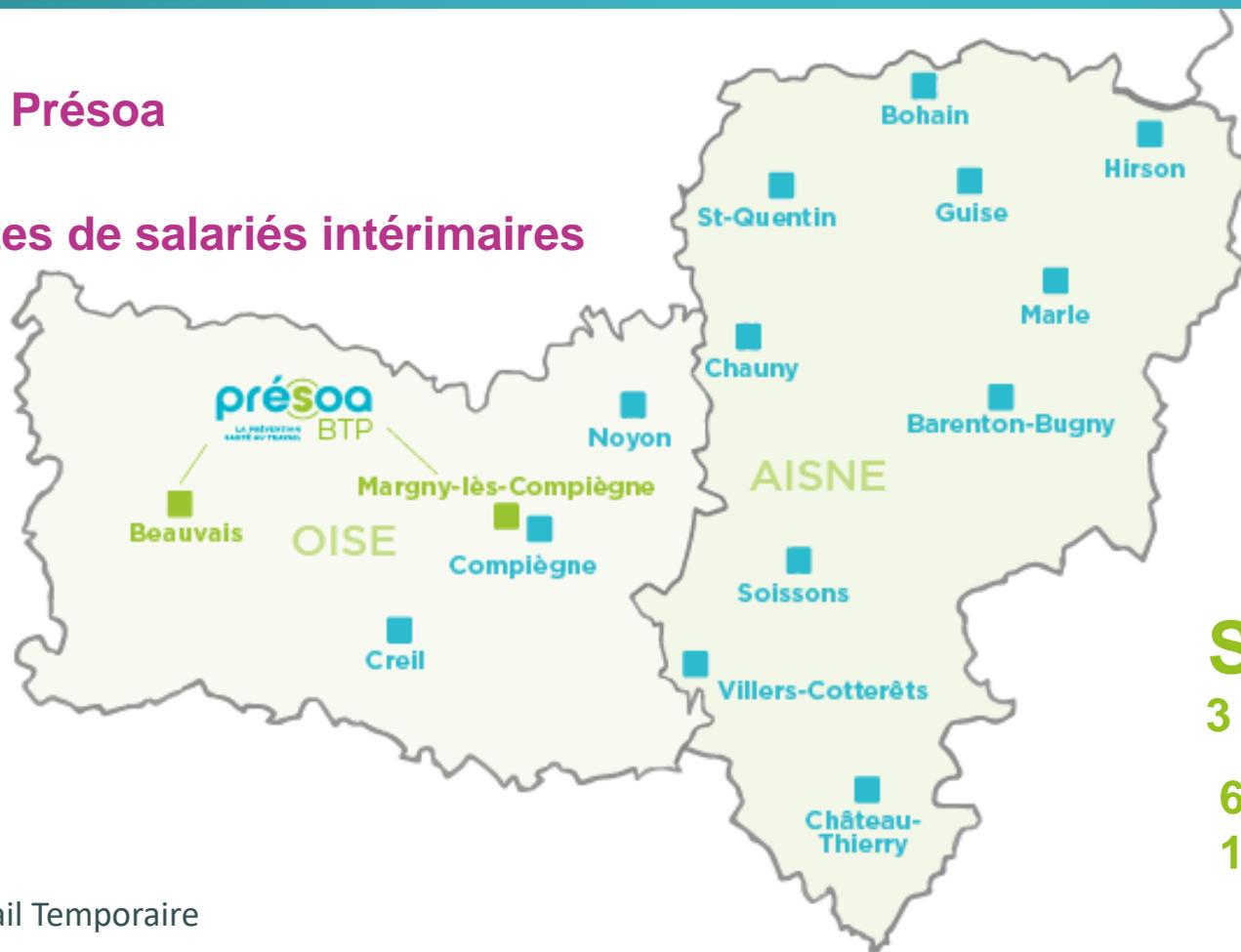
Présoa : Implantation

Oise

5 centres Présoa

154 ETT*

4200 visites de salariés intérimaires



Nord Aisne

7 centres Présoa

74 ETT

3400 visites de salariés intérimaires

Sud Aisne

3 centres Présoa

60 ETT

1800 visites de salariés intérimaires

* Entreprises de Travail Temporaire

Le FASTT

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire

Association Loi 1901, créée en 1992

Les 4 missions du Fastt

SÉCURISER
LES MISSIONS

ACCOMPAGNER
LA RÉALISATION DES PROJETS

PRÉSERVER
LA SANTÉ

SOUTENIR
EN CAS DE DIFFICULTÉS

Les 6 champs d'intervention



Et la vie des intérimaires est facilitée fastt.org | 01 71 25 08 28





Contexte, objectifs



Public intérimaire = public prioritaire

Sinistralité forte

Taux de fréquence des AT : **1^{er} secteur**

Décès au travail importants : **1 décès sur 7** est un salarié intérimaire



Public prioritaire des SPSTI

Loi du 2/08/2021 et PST 2021/2025 :

Les SPSTI étendent et améliorent le suivi des travailleurs et mettent en place des **actions de prévention collective** à destination des **salariés d'entreprises de travail temporaire**.

Arrêté du 21/03/2024 :

Cahier des charges de **l'expérimentation d'actions de prévention collective** à destination des salariés intérimaires.



Contexte

2021

**1^{ère} action réussie développée
par le SPSTI du Sud Aisne avec le FASTT**

Fin 2021

**Création de Présóa : Fusion de 3 SPSTI
(Nord, Sud Aisne et l'Oise)**

2022

Poursuite partenariat FASTT
Approche pragmatique
Développement d'actions concrètes



Objectifs des actions de prévention collective

1

INITIER UN PROCESSUS DE COOPÉRATION

Renforcer la coopération entre les entreprises utilisatrices (EU), les agences d'emploi (ETT), le FASTT et Présóa.

2

PRÉVENTION COLLECTIVE

Prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé au travail des salariés intérimaires par des actions de sensibilisations.

Mise en place de :

- De rencontres / échanges avec les agences d'emploi et entreprises utilisatrices ;
- D'ateliers de sensibilisation pour les salariés intérimaires.



Méthodologie

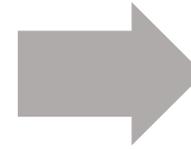
Mise en place d'un groupe de travail adapté au territoire

- Médecins, infirmiers, préventeurs, assistantes médicales, déléguée territoriale du FASTT ;
- Proposer des actions adaptées au territoire.



Prise de contact / échanges / rencontres / webinaire avec les EU et ETT

- Réunions à destination des agences intérimaires en présentiel ;
- Mieux se connaître :
 - Présenter nos missions (Présoa/FASTT) ;
 - Définir des actions de prévention collective.



2 formats d'ateliers de sensibilisation pour les salariés intérimaires

- 2 ateliers de 30 min : FASTT et Présoa :**
- Dans nos centres, à l'issue des visites ;
 - Au sein d'EU.
 - Prévenir les risques professionnels et promouvoir la santé au travail.



Réalisation



Actions 2022 : Tous les secteurs de Présóa

Contexte : Fusion entre 3 SPSTI fin 2021



Public
ETT

3 rencontres avec les ETT
sur les 3 secteurs

- Présentation FASTT / Présóa
- Suivi individuel des travailleurs temporaires
- Échanges sur les actions collectives

16 ETT présentes



Public
Salariés intérimaires

3 centres fixes de l'Aisne,
70 salariés présents

Dans une EU de l'Oise : 57 salariés

Ateliers :

Présóa : Addictions (30 min)

FASTT : Risques routiers (30 min) + présentation du FASTT



Actions 2023 : Un parcours santé au travail au cœur de la Thiérache

Pourquoi la Thiérache ? Accès aux soins limité, population précaire

Thème choisi à la suite de constats : Augmentation des AT mortels liés aux malaises



**Public
ETT**

1 rencontre avec les ETT du territoire

- Présentation FASTT / Préssoa
- Suivi individuel des travailleurs temporaires
- Échanges sur les actions collectives

6/7 ETT présentes



**Public
Salariés intérimaires**

**En collaboration avec 2 ETT et 4 EU
143 salariés dont 101 salariés intérimaires**

Ateliers :

Préssoa : Maladies cardio-vasculaires (30 min)

FASTT : Activité physique (30 min) + présentation du FASTT + bilan de santé médialane



Actions en cours pour 2024

Contexte : Fusion 2023 avec le SPSTi BTP -
Chantiers canal Seine Nord Europe

Pour la branche BTP de l'Oise



Public
ETT du BTP

2 rencontres dans le cadre
du canal Seine-Nord Europe



Public
Salariés intérimaires

2 centres

Thèmes définis par les ETT :

Présoa : Risques cardio-vasculaires | **FASTT :** Gestes qui sauvent

**Poursuite de l'action en Thiérache
à la demande des ETT**



Public
Salariés intérimaires

En collaboration avec 2 ETT et 4 EU

Thèmes définis par les EU :
addictions et travail posté

Demande d'une agence :
participer à sa journée sécurité



Autres actions pour les salariés intérimaires dans le cadre du partenariat FASTT



Visite de retour à l'emploi : prévention de la désinsertion professionnelle.

Qui ? Les salariés intérimaires sans mission /sans contrat pendant l'arrêt de travail.

Pourquoi ? La rupture de lien contractuel ne permet pas d'accéder aux dispositifs de droit commun de maintien en emploi ni au dispositif de retour en emploi.

↳ **convention signée entre Préssoa et le FASTT.**



Conclusion

Conclusion

LES RÉSULTATS

6 rencontres territoriales, 26 agences d'emploi.

17 ½ journées d'information des salariés intérimaires, plus de 200 intérimaires sensibilisés, 6 EU.

4.7/5 : Satisfaction des EU/ETT et salariés intérimaires.

Début de coopération avec 2 ETT et 4 EU sur un territoire.

Meilleure connaissance de notre partenaire FASTT.

Développement d'outils spécifiques aux équipes.

Acquisition d'expériences, développement d'actions pour les salariés intérimaires public prioritaire et souvent oublié.

LES APPORTS

**INTÉRIMAIRES,
CONNAISSEZ-VOUS
VOS ATOUTS SANTÉ ?**



- Bilan santé gratuit
- Remboursement des dépenses de santé
- Téléconsultation
- Conseils prévention...

www.fastt.org | 01 71 25 08 28



Conclusion

LES INCONTOURNABLES

Travailler en proximité avec les ETT/ EU d'un territoire.

La mobilisation de l'ensemble des partenaires (ETT/EU/FASTT).

Co-construction, agilité.

SIGNATURE CONVENTION EN 2022 :

- Formalisation de notre collaboration sur les campagnes d'actions de prévention collective ;
- Prévention de la désinsertion professionnelle.

LES PERSPECTIVES

Développer la coopération ETT/EU.

Mettre en place une organisation de territoire (référents de secteurs).

Merci de votre attention.

Des questions ?

Stéphanie Buisine, Chargée de projets et de partenariats,
Présóa, stephanie.buisine@presoa.org

Sandrine Champenois, Déléguée territoriale,
Fastt, Sandrine.champenois@fastt.org